01 Février 2024

Seuils Minimaux Métallurgie 2024
F11 ou F12, faites valoir votre expérience!

Vérifiez que vous êtes au bon seuil!

Suite à la dénonciation de l'Accord d'Entreprise et la promesse non tenue par la Direction d'appliquer une grille plus favorable que celle de la métallurgie, vous constaterez sur votre fiche de paie que les seuils minimaux garantis ont baissé!

Pour un emploi F11 entre 2 et 4 ans d'expérience les seuils sont passés de 43129€ à 38493€ par an!

Un avenant à la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie de Juillet 2023 à remplacé le terme "ancienneté" par "expérience" pour valoriser les emplois F11 et F12.

Vous pouvez ainsi faire valoir vos expériences passées comme cadre dans d'autres entreprises ainsi que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation de 2 ans qui comptent pour 1 année d'expérience.

	Grille NCCM 2024		
	SMH - CCM 2024 Base 35h	SMH coefficientés forfaits heures (Coefficient 15%)	SMH coefficientés forfaits jours (Coefficient 30%)
F11 < 2 ans	28 200 €	32 430 €	36 660 €
F11 2-4 ans	29 610 €	34 052 €	38 493 €
F11 4-6 ans	31 979 €	36 776 €	41 573 €
F11 > 6 ans	34 900 €	40 135 €	45 370 €
F12 < 2 ans	29 700 €	34 155 €	38 610 €
F12 2-4 ans	31 185 €	35 863 €	40 541 €
F12 4-6 ans	33 680 €	38 732 €	43 784 €
F12 > 6 ans	36 700 €	42 205 €	47 710 €

Les représentants ***CFE-CGC*** de chaque site sont formés et certifiés à la classification par la Métallurgie.

La *CFE-CGC* est le seul syndicat de Naval Group rattaché à la Métallurgie

CFE-CGC Naval Group

Véronique BACHELET	06 16 42 63 49	José BAPTISTA	06 47 13 18 44
Olivier TEISSEIRE	06 98 47 54 12	Nicolas PANESI	06 44 68 90 92
Samuel MOINAUX	06 74 00 02 22	Philippe PRADIER	06 61 95 83 38

Retrouvez nous sur Intranéo et internet

J'adhère ! Cliquez ici